

Extrait du Jésus-Christ en France

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/cinquantenaire-de-la-loi-neuwirth-une-loi-contraire-a-la-doctrine-sociale-de-l>

# **Cinquantenaire de la loi Neuwirth, une loi contraire à la doctrine sociale de l'Eglise**

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : mardi 14 mars 2017

---

**Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés**

---

## Cinquantenaire de la loi Neuwirth, une loi contraire à la doctrine sociale de l'Eglise

Mgr Jacques Perrier, ancien évêque de Tarbes-Lourdes, vient de publier un livre intitulé : « Trois hommes de paix » et sous-titré : « Robert Schuman, Edmond Michelet, Franz Stock ».

« Tous trois font l'objet à Rome d'une procédure de béatification.

L'année 2017 marque le cinquantième anniversaire de la promulgation de la loi relative à la régulation des naissances, c'est-à-dire la mise sur le marché de pilules anticonceptionnelles. A cette occasion, la Poste a même émis un timbre à l'effigie du promoteur de cette loi, le, député Lucien Neuwirth.

Quel rapport entre cette publication et cette commémoration ? Edmond Michelet.

Le 7 juin 1967, Edmond Michelet est ministre de la Fonction publique

La proposition de loi relative à la régulation des naissances fait l'objet d'un tour de table au conseil des ministres présidé par Charles de Gaulle.

Quand vient le tour d'Edmond Michelet, celui-ci considère que « ...de toute façon, c'est une loi de régression (...) La femme est une personne, elle va devenir une chose. »

Le tour de table terminé, De Gaulle conclut : « Enfin, puisqu'il le faut, adoptons ce projet. »

Mais Louis Reverdy, le président de la confédération des associations familiales catholiques, en conformité avec la doctrine de l'Eglise, écrit à Michelet pour lui faire part de ses extrêmes réserves sur cette proposition de loi. Le ministre répond le 15 juin 1967 : « Personnellement je partage les sentiments sur les problèmes que vous soulevez. Vous n'ignorez cependant pas qu'une très large majorité de catholiques a fait une confiance totale à l'homme politique qui a lancé l'idée de la proposition de loi en question. ». Edmond Michelet ne proteste pas, n'agit pas, ne démissionne pas. La loi est votée le 19 décembre 1967. Ministre il est, ministre il restera.

Le 25 juillet 1968, dans son encyclique *Humanae Vitae*, S.S. Paul VI réaffirme la doctrine de l'Eglise sur la régulation des naissances et confirme le caractère illicite des moyens anticonceptionnels non naturels qu'il avait déjà rappelé lors du concile Vatican II.

Qu'écrivait Jacques Perrier dans son ouvrage sur cette question ?

Deux lignes en tout et pour tout, et sans faire allusion à la loi Neuwirth : « En décembre 1968, après la querelle déclenchée par l'encyclique *Humanae Vitae*, Michelet signe une lettre de soutien au pape Paul VI. »

L'ancien évêque de Tarbes et Lourdes ne pose pas la question de savoir si, dans ces circonstances, Edmond Michelet a vécu héroïquement la vertu cardinale de Force. Pour lui, quoi qu'il en soit, Edmond Michelet est un héros. Est-il un saint ? Le point d'interrogation le gêne.

Ces deux lignes sont bien à l'image de l'ouvrage de Jacques Perrier : superficiel, historiquement approximatif, passant sur ce qui dérange et non exempt de silences et d'erreurs factuelles.

Un exemple : le passage d'Edmond Michelet à l'Action Française dans les années 1920 gêne manifestement Jacques Perrier. Il écrit : « Michelet lut les textes (de condamnation par Pie XI) avec attention et obtempéra. » On sait qu'en réalité il attendit la deuxième condamnation, de mars 1927, pour ne pas renouveler son adhésion au mouvement de Charles Maurras.

Autre extrait : « L'appartenance d'Edmond Michelet à l'Action Française jusqu'à sa condamnation est plus affective que militante. » Or le jeune Edmond Michelet, le 29 mai 1921 - il a 21 ans et ne doit pas rouler sur l'or - s'inscrit pour un montant de 4 francs à la souscription lancée par le journal (le numéro est alors à 20 centimes).

Le 21 octobre 1924, à la rubrique « Carnet du jour » de L'Action française, on peut lire : « Nous apprenons avec plaisir la naissance de Christiane Michelet, deuxième enfant de notre ami Edmond Michelet, ligueur de la section de Pau. »

Michelet, pas militant d'Action française ?

Autre exemple : l'injonction d'Edmond Michelet au procureur général Besson lors du procès Challe-Zeller : « Le code est formel, il prévoit la peine de mort. On n'aperçoit pas quelles circonstances atténuantes peuvent être découvertes. »

Pour exonérer Edmond Michelet d'avoir exigé la peine de mort, Jacques Perrier invente un nouveau concept : « Ne pas pouvoir faire autrement ». Si vous ne pouvez pas faire autrement, vous n'êtes pas responsable de ce que vous avez fait. C'est très fort. Cela va très loin dans le domaine de l'irresponsabilité et c'est contraire à toute conception chrétienne de l'homme ainsi qu'à l'évolution du droit, en particulier depuis 1945.

Voilà exactement ce qu'il écrit : « Le ministre ne pouvait pas écrire autre chose, vu les sentences qui étaient, par ailleurs, prononcées contre les rebelles algériens. »

Deux remarques.

Comparer les chefs de la révolte d'Alger contre l'abandon de l'Algérie dans les mains du FLN, n'ayant pas de sang sur les mains, aux terroristes du FLN condamnés à mort pour des crimes sanglants est tout simplement inique.

Hervé Bourges, du cabinet d'Edmond Michelet au ministère de la Justice jusqu'en septembre 1961, écrit dans un article du numéro 2008 de *Télérama* de juillet 1988 intitulé *Le Fauteur de paix* : « Edmond Michelet m'avait chargé d'étudier les dossiers des condamnés à mort (NdR des condamnés FLN) à propos desquels il

devait émettre un avis, avant qu'ils soient communiqués au Conseil supérieur de la magistrature, puis soumis à la décision du chef de l'Etat : opposé à la peine de mort, je ne l'ai vu en aucun cas transmettre un avis qui ne fût en faveur de la grâce. » Finalement, Michelet exige la peine de mort pour Challe et Zeller mais il est contre la peine de mort.

Comprenne qui pourra. Seule explication : il a remplacé le « Politique d'abord » de sa jeunesse par le « De Gaulle d'abord ».

Site source à consulter

[Edmond Michelet cinquantième anniversaire de la loi Neuwirth](#)